PROGRAMME DE FORMATION PERMIS B Apprentissage Anticipé de la Conduite

OBJECTIFS	- Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B n'excédant pas 3T500 de PTAC et ne comportant pas outre le siège conducteur plus de 8 places assises. - Obtenir la catégorie B du permis de conduire
PUBLIC CONCERNE ET PRÉREQUIS	- Avoir 15 ans pour la formation conduite accompagnée ; - Satisfaire aux conditions médicales et administratives ; - Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France ; - Résidence normale et domicile en France ; - Divers documents administratifs (ASSR 1 ou 2, permis des accompagnants,) - Être enregistré sur l'ANTS ;
QUALIFICATION DES INTERVENANTS	- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.G. S. R) ; - Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation d'enseigner.
MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES	- Méthodes actives adaptées à la formation des adolescents et des adultes ; - Salle de cours équipée de moyens multimédias ; - Véhicule de la catégorie B (manuelle ou automatique) adapté à l'enseignement ; - Fiche de suivi et livret d'apprentissage ; - Fournitures de supports pédagogiques spécifiques.
DURÉE/EFFECTIFS	- Minimum 20 heures obligatoire (Boite mécanique) ; - Après une phase de conduite accompagnée d'un minimum d'un an et de 3 000 km et après avoir fait les 2 rdvs pédagogiques pour la conduite accompagnée - Leçon théoriques (code de la route et sécurité routière) collectives jusqu'à 6 personnes ; - Leçon pratique individuelle.
PROGRAMME	- Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'éducation à une mobilité Citoyenne (REMC) et la matrice GDE. **Compétence 1** : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ; **Compétence 2** : Appréhender la route et circuler dans les conditions normales ; **Compétences 3** : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ; **Compétence 4 :** Pratiquer une conduite autonome, sure et économique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS	Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC) ; Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie B à l'issue de la formation : Elle est réalisée par un Inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule de l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend : • La vérification de la recevabilité des documents d'examen ; • L'accueil du candidat, la vérification de son identité et son attestation de fin de formation initiale • La présentation de l'épreuve par l'examinateur ; • L'installation au poste de conduite ; • Les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ; • Une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ; • La réalisation d'un test de la vue ; • La réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ; • Des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ; • La mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ; • L'établissement du certificat d'examen du permis de conduire. • **Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique.** **DÉTAIL DES COMPÉTENCES REMC** **À partir de 17 ans pour la filière AAC**
DIPLÔME VISÉ	Permis de conduire de la catégorie B

AEND 2.1